

TÉMOIGNAGES

6 NOVEMBRE 1951.
11 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Je commencerai par verser au compte rendu copie d'un télégramme adressé à chacun des premiers ministres provinciaux qui ont exposé certains faits à la Commission royale, c'est-à-dire à tous sauf à ceux de l'Ontario et du Québec. Permettez-moi de verser en outre au compte rendu la copie d'une lettre qui a déjà été adressée aux premiers ministres des provinces. Désirez-vous que j'en fasse lecture?

M. JOHNSTON: Il est préférable que nous prenions connaissance de ces pièces avant de les verser au compte rendu.

Le PRÉSIDENT: Le télégramme se lit comme il suit:

Le Comité spécial de la Chambre des communes chargé d'étudier la législation ferroviaire me prie de vous faire savoir qu'il commencera à tenir ses séances demain à Ottawa. Vous recevrez en outre une lettre contenant un exemplaire des mesures législatives envisagées et autres détails. Veuillez nous faire savoir si votre gouvernement désire faire des représentations en plus de celles qu'il a déjà faites devant la Commission royale des transports.

Les copies de ce télégramme portent la signature du président. Voici le texte de la lettre mentionnée ci-dessus:

Pour faire suite au télégramme que je vous ai adressé aujourd'hui, je vous envoie sous ce pli copie des trois projets de lois déférés au Comité spécial de la Chambre des communes chargé d'étudier la législation ferroviaire.

Le Comité a décidé qu'il n'y a aucun avantage à répéter les témoignages déjà entendus par la Commission royale des transports et qu'il convient à présent de n'entendre, si possible, que les témoignages ayant trait aux effets, bons ou mauvais, qui découleront des mesures envisagées.

Prenant pour acquis que votre gouvernement désirera se faire entendre, je désire vous faire savoir qu'il serait utile pour nous de disposer de votre documentation le plus tôt possible et, à tout événement, au cours de ce mois-ci.

De plus, conformément aux instructions du sous-comité du programme, j'ai adressé à MM. Rand H. Matheson et M. A. MacPherson le télégramme suivant:

Le Comité spécial de la Chambre des communes chargé d'étudier la législation ferroviaire me prie de vous faire savoir que le Comité commencera demain à entendre les témoignages.

Le PRÉSIDENT: Pas du tout. Nous avons ce matin parmi nous,—hier, le Comité a décidé d'inviter les chemins de fer Nationaux du Canada à ouvrir le débat,—nous avons parmi nous M. H. C. Friel, K.C., avocat général des chemins de fer Nationaux du Canada, et M. Hugh E. O'Donnell, K.C., avocat occupant pour le National-Canadien. La parole est maintenant à M. Friel ou à M. O'Donnell.

M. HUGH E. O'DONNELL, K.C.: Monsieur le président, mon bon ami M. Friel et moi-même occupons ici pour les chemins de fer Nationaux du Canada.